

PROPOSITION DE NOUVEAUX CRITERES DU BAREME D'AIDE A LA REPARTITION DES MOYENS ADMINISTRATIFS EN EPLE  
CTA DU 16 NOVEMBRE 2021

L'académie a prévu de faire évoluer le barème d'aide à la répartition des emplois de personnel administratif en EPLE pour :  
 Mieux prendre en compte les caractéristiques sociales des élèves  
 Tenir compte de l'évolution des modalités de gestion de la restauration dans les EPLE  
 Mieux prendre en compte les EREA et les spécificités des cités scolaires

Aussi, il vous est proposé de retenir les critères suivants pour la préparation de la rentrée scolaire 2022.

effectifs élèves	COLLEGE - EFFECTIFS JUSQU'A 250	COEFFICIENT	3	POINTS
	COLLEGE - EFFECTIFS AU-DELA DE 250		2	POINTS
	LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE PROFESSIONNELLE HOT. RESTAU.		4	POINTS
	LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE PROFESSIONNELLE INDUSTRIEL		3,5	POINTS
	LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE PROFESSIONNELLE TERTIAIRE		2,5	POINTS
	LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE TECHNOLOGIQUE ET HOT. RESTAU		3,6	POINTS
	LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIEL		2,8	POINTS
	LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE TECHNOLOGIQUE ET TERTIAIRE		2,3	POINTS
	LYCÉE VOIE GENERALE (EFFECTIFS AU-DELA DE 1500 ÉLÈVES)		1,6	POINTS
	LYCÉE VOIE GENERALE (EFFECTIFS JUSQU'À 1500 ÉLÈVES)		2	POINTS
	EFFECTIF ELEVE EN POST BAC		2,5	POINTS
	EFFECTIF ELEVE EN BTS		2,5	POINTS
	EFFECTIF ELEVE EN CPGE		2	POINTS
caractéristiques sociales des élèves	TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST INFERIEUR OU EGAL A 85	COEFFICIENT	0,6	POINTS
	TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST SUPERIEUR A 85 ET INFERIEUR OU EGAL A 95	COEFFICIENT	0,35	POINTS
	TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST SUPERIEUR A 95 ET INFERIEUR OU EGAL A 100	COEFFICIENT	0,15	POINTS
	TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST SUPERIEUR A 100 ET INFERIEUR OU EGAL A 105	COEFFICIENT	0,08	POINTS
internat	PRESENCE D'UN INTERNAT EN COLLEGE	FORFAIT	100	POINTS
	PRESENCE D'UN INTERNAT EN LYCEE		150	POINTS
modalité de restauration	GESTION CONVENTION DSP	FORFAIT	50	POINTS
	CUISINE SATELLITE		200	POINTS
	CUISINE DE PRODUCTION		350	POINTS
	CUISINE CENTRALE 1		450	POINTS
	CUISINE CENTRALE 2		550	POINTS
	GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total inférieur ou égal à 500 élèves)		90	POINTS
	GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total supérieur à 500 et inférieur ou égal à 900 )		110	POINTS
	GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total supérieur à 900 et inférieur ou égal à 1400 )		130	POINTS
GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total supérieur à 1 400 )	150	POINTS		
spécificité	GROUPEMENTS DE COMMANDES	FORFAIT	150	POINTS
masse financière	RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT 0 - 500 000 €	FORFAIT	100	POINTS
	RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT 500 000 - 1 000 000 €		200	
	RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT 1 000 000 - 2 000 000 €		300	
	RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT + DE 2 000 000 €		500	
part fixe agence comptable	AGENCE COMPTABLE AVEC 2 ETABLISSEMENTS	FORFAIT	0,5	EMPLOIS
	AGENCE COMPTABLE AVEC 3 OU 4 ETABLISSEMENTS		1	
	AGENCE COMPTABLE AVEC 5 ÉTABLISSEMENTS		1,5	
	AGENCE COMPTABLE AVEC 6 OU 7 ÉTABLISSEMENTS		2	
	AGENCE COMPTABLE AVEC 8 OU 9 ÉTABLISSEMENTS		2,5	
	AGENCE COMPTABLE AVEC 10 OU 11 ÉTABLISSEMENTS		3	
	AGENCE COMPTABLE AVEC 12 OU 13 ÉTABLISSEMENTS		3,5	